

-Résultat de clôture de l'ensemble : -excédent de 110 846.62 €

-Reste à réaliser en dépenses d'Investissement de :- 86 500€

-Excédent de fonctionnement reporté sur 2018 : -24 346.62€ (Compte 002)

-Rappel des investissements réalisés en 2017 :

- Voirie : - 46 787.70€
- Cour école : - 19 891.20€
- Rénovation estaminet : - 28670.23€
-Parafoudre église: - 8166.00€
-Electricité et sanitaires estaminet : - 12 054.30€
-Citerne Incendie La Raiderie : - 13 772.91€
-Achat Mobilier, équipement : - 4 263.14€

-La subvention du Conseil Départemental pour les travaux de voirie sera perçue en 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte Administratif 2017.

c) Budget Communal 2018 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour 2018. Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à : **-499 720.62 €** en Fonctionnement, et **-293 291.48 €** en Investissement.

-En Dépenses d'investissement il est prévu :

- des travaux **de voirie** : - 55 000€ (*subvention Cl Départemental 40%*)
- la rénovation complète de **l'éclairage Public** : - 39500€ (*subvention F D E 62 + certificats
Energie 80%*)
- des travaux **de défense Incendie** (2 citernes+ 1 poteau) : - 87 500€ (*subvention D E T R + Cl Département*)
- l'achat **d'un véhicule électrique pour l'auto partage + borne** : - 30 000€ (*subvention ministère écologie 80%*)
- des **Travaux en régie** (abri ouvert, salle d'activités) : - 15 000€
- des travaux **d'isolation** : - 9 900€
- l'achat **de mobilier et matériel** : - 8 000€
- l'Acquisition de terrains : - 3 000€
- le **remboursement du Capital** des emprunts : - 24 000€ ...

- En recettes, il est prévu :

-Un **virement de la section de Fonctionnement** de : 70 000 €
-un excédent de fonctionnement capitalisé : 121 091 € 48
-Des **subventions** (DETR, TEPCV, Conseil Départemental, F.D.E.) : 73 800 €
-Une récupération de **la TVA sur 2016** (FCTVA) : 9 400 €
-Un **prêt** pour l'éclairage public (caisse d'épargne) : 28 400 € ...

-En Dépenses de Fonctionnement. Il est prévu :

-pour les charges à caractère général Fournitures, transports frais, taxes :	126 255 € 62
-pour les charges de personnel :	217 350 €
-pour les Charges de gestion courante :	50 500 €
-pour les Intérêts des Emprunts :	10 250 €
-pour le virement en Investissement :	70 000 € ...etc.

-En Recettes :

- produits des services et ventes :	36 410 €
-Impôts et Taxes :	214 740 €
- Dotations et Participations :	193 274 €
- Atténuation de charges :	6 000 €
-Revenus des immeubles :	6 000 €
-Excédent 2017 :	24 346 € 62 ...etc.

Concernant les **subventions** pour 2018 :-Celle du C .C. A .S est de : 3 000€. Toutes les autres sont maintenues à leur montant 2017. Une subvention de 1 350€ est accordée à la paroisse St Jean Baptiste en Pays Lumbrois pour les travaux effectués à la Chapelle Notre Dame des Ardents, une autre de 50€ au secours catholique.

Après délibération, le Budget 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

d) Vote des taxes d'Imposition:

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2017 :

-Taux de Taxe d'habitation	12.00%
-Taux de Taxe sur le Foncier bâti	16,50%
-Taux de Taxe sur le Foncier non bâti	42,59%.

Le Budget 2018 étant équilibré, et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide **de ne pas modifier ces taux pour l'année 2018.**

e) Questions diverses :

1. Mr le Maire donne lecture de **l'offre d'acquisition par TDF** d'une partie de la parcelle cadastrée A 783 (120 m2). Une antenne y est implantée depuis de nombreuses années. Le montant définitif de cette vente serait de 35 030 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette offre de TDF et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente. (Le montant ne figure pas dans les recettes du BP 2018).

2. Mr le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de Mre OUTTIER, notaire, qui l'informe que Mr André LOUIS, natif de Coulomby, décédé le 26 Février 2018 a **rédigé un testament qui institue la commune légataire** à hauteur de 20% de divers comptes bancaires. Les sommes devront être affectées aux travaux de l'église et de la Chapelle Notre Dame des Ardents. Ce legs est accepté à l'unanimité. (Le montant n'est pas encore connu).

3. Le Conseil Municipal demande le **maintien du Tribunal de Grande Instance de SAINT-OMER** dans toutes ses compétences, au nom de la justice de proximité et de qualité.

4. Il est décidé la création de **2 emplois saisonniers** du 24 au 27 Avril pour l'encadrement du **Centre de Loisirs.**

5. Mr le Maire rappelle : **le Repas des Aînés** qui se déroulera le Samedi **12 Mai** à la Salle d'Activités, et **le Parcours du Cœur** le Dimanche **22 Avril dès 9h30** départ de la salle d'Activités.
6. Mr le Maire informe l'assemblée de la disparition des contrats CUI et CAE dans leur forme actuelle. Il s'agira désormais **de Parcours Emploi Compétences** de 9 à 12 mois maximum avec une aide de 45 à 60% de l'Etat.
7. Une nouvelle fois, le stationnement de la benne sur le parking proche de la Chapelle Notre Dame des Ardents est évoqué. **Mr le Maire a demandé son enlèvement par courrier.**
8. La parcelle voisine du verger situé à Watterdal, a été nettoyée par les agents communaux. Ces derniers, comme c'est la tradition depuis de nombreuses années, ont récupéré le peu de bois obtenu après élagage.
9. Le zonage de la commune dans le cadre du PLUI n'est toujours pas fixé par la CCPL.

Le Maire, C TELLIER